

Yvonand, le 9 décembre 2024



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 09.12.2024

Présidence : M. Florian Breguet

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 28.10.2024, **préavis 2024/13** ;
entendu le rapport de la commission des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2025
arrêté comme suit :

Charges :	CHF	20'833'916.00
Revenus :	CHF	20'470'192.00
Déficit :	CHF	363'724.00

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier